

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

États Financiers

30 septembre 2010 et 2009

(Rapport des vérificateurs indépendants ci-joint)



Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, Port-au-Prince
Haïti

Téléphone : (509) 2813-0334 / 0335
email : administration@merove-pierre.com
mmerove@mpahaiti.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Conseil d'Administration
Banque de la République d'Haïti:

Nous avons vérifié les états financiers de la Banque de la République d'Haïti comprenant le bilan au 30 septembre 2010 et les états des résultats, des résultats étendus, de l'évolution du capital et des comptes de réserves, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les principales conventions comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément à la loi organique du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.





Restrictions

Les opérations de Télécommunications d'Haïti S.A.M. (Téléco), filiale de la BRH, ne sont pas consolidées dans les états financiers ci-joints, parce que les informations financières de cette filiale ne sont pas fiables. Si les comptes de la Téléco avaient été consolidés, plusieurs postes des états financiers ci-joints ainsi que l'information fournie par voie de notes auraient été différents. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de la non consolidation sur les postes des états financiers.

De plus, la valeur du placement de la BRH dans la Téléco reflétée au bilan à G 1.9 milliard n'a pas pu être validée, tel qu'expliqué à la **(note 15)**. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements à la valeur de ce placement, au revenu net et aux résultats étendus de l'exercice et aux comptes de réserves spéciales auraient été nécessaires.

La Banque de la République d'Haïti participe à un fonds de régime de retraite pour ses employés, tel qu'expliqué à la **note 27**. Ces charges ont été comptabilisées sur une base de caisse et non sur la base des obligations actuarielles. De plus, la Banque constitue des provisions supplémentaires à titre de primes de séparation pour les employés qui partent à la retraite. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente de ce fond. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif.

Opinion

À notre avis, à l'exception du fait que les comptes de la Téléco ne sont pas consolidés dans les états financiers ci-joints, comme mentionné ci-dessus, et à l'exception de l'effet de redressements que nous aurions pu juger nécessaires, si nous avions pu déterminer la valeur du placement à la Téléco, et si nous avions obtenu une évaluation actuarielle dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la BRH au 30 septembre 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les normes décrites à la **note 2 (a)**, conformément aux dispositions de la loi du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale.

Nous avons effectué notre vérification dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la BRH pris dans leur ensemble. L'information supplémentaire aux **annexes 1 à 4** est présentée à des fins d'analyse additionnelle et ne représente pas une exigence des états financiers de base. L'objectif de cette information est de présenter des états financiers proformas conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, comme si la BRH avait appliqué ces normes au cours des exercices 2010 et 2009. L'information présentée aux **annexes 1 à 4** ne constitue pas des états financiers complets en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière.

Yvonne-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans
30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2010	2009
ACTIF			
LIQUIDITÉS			
Avoirs en devises	5	G 32,752,610	7,756,922
PLACEMENTS			
Placements étrangers	6	34,578,172	27,928,990
Disponibilités en DTS	7	4,281,940	4,579,305
Placements locaux	8	275,000	-
Avoirs en or	9	<u>68,256</u>	<u>55,041</u>
		39,203,368	32,563,336
PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES			
FINANCIERS INTERNATIONAUX	10	7,178,791	7,604,695
PRÊTS ET AVANCES			
Crédits à l'État Haïtien	11	45,536,474	39,048,367
Prêts et avances au personnel et aux autres institutions	12	1,934,415	2,601,856
Prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires	13	<u>119,970</u>	<u>298,886</u>
		47,590,859	41,949,109
IMMOBILISATIONS			
Immobilisations, au coût	14	2,790,080	2,918,892
Moins amortissement cumulé		<u>(920,801)</u>	<u>(836,381)</u>
		1,869,279	2,082,511
AUTRES			
Placement à la Téléco	15	1,923,380	1,923,380
Autres éléments d'actif	16	<u>1,524,333</u>	<u>838,729</u>
		3,447,713	2,762,109
		G 132,042,620	94,718,682

Voir les notes aux états financiers

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans (suite)
30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2010	2009
PASSIF, CAPITAL ET RÉSERVES			
BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION	17	G 19,362,721	15,370,516
ENGAGEMENTS EN DEVISES	18	26,002,840	11,914,654
CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX			
	19	12,454,437	19,738,209
DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT CENTRAL	20	23,990,452	16,572,167
ENGAGEMENTS ENVERS LE GOUVERNEMENT CENTRAL	21	11,071,812	-
ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE			
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires	22	30,645,197	25,250,223
Engagements envers les autres institutions	23	3,876,024	1,618,215
Autres éléments du passif	24	<u>1,301,786</u>	<u>1,151,248</u>
		35,823,007	28,019,686
		128,705,269	91,615,232
CAPITAL ET RÉSERVES			
Capital		50,000	50,000
Réserve de réévaluation de change		4,071,902	4,512,763
Réserves spéciales		(1,646,196)	(1,793,708)
Réserve de réévaluations -terrains et immeubles	14	719,004	769,487
Réserve légale		74,453	74,453
Moins-values non réalisées sur placements disponibles à la vente	6	<u>68,188</u>	<u>(509,545)</u>
		3,337,351	3,103,450
		G 132,042,620	94,718,682

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2010	2009
REVENUS D'OPÉRATIONS:			
Produits des opérations avec l'étranger:			
Intérêts	G	1,343,700	1,207,518
Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien		1,099,884	1,071,662
(Perte) gains sur ventes des valeurs mobilières		(327,335)	15,240
Produits des opérations de crédit		148,119	152,061
Autres produits	25	<u>174,807</u>	<u>278,720</u>
		2,439,175	2,725,201
DÉPENSES D'OPÉRATIONS			
Intérêts débiteurs et frais financiers		245,686	605,438
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie		302,732	257,853
Provision pour pertes de valeur sur prêts	12	<u>102,362</u>	<u>35,172</u>
		650,780	898,463
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1,788,395	1,826,738
DÉPENSES ADMINISTRATIVES			
Rémunérations et charges sociales	26	1,080,790	1,030,481
Dépenses administratives		238,454	248,143
Dotation aux amortissements	14	137,655	150,468
Perte nette du au séisme	28	121,000	-
Dépenses relatives à la gestion des actifs		42,148	42,917
Dons		15,868	11,162
Autres dépenses		<u>4,968</u>	<u>5,217</u>
		1,640,883	1,488,388
REVENU NET DE L'EXERCICE	G	147,512	338,350

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des résultats étendus
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2010	2009
REVENU NET DE L'EXERCICE	G	147,512	338,350
Autres éléments des résultats étendus:			
Plus-value non réalisée sur placements		577,733	(31,715)
Réévaluation de change		(440,861)	659,066
Dévaluation terrains et immeubles liée au séisme	14	(64,930)	-
Réévaluation terrains et immeubles	14	<u>14,447</u>	<u>-</u>
Total		86,389	627,351
Résultat étendus de l'exercice	G	233,901	965,701

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États de l'évolution du capital et des comptes de réserves
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	Capital	Réserve de réévaluation de change	Réserves spéciales	Réserve de réévaluation- terrains et immeubles	Réserve légale	(Moins) plus- values non réalisées sur placements	Total
Solde au 30 septembre 2008	G	50,000	3,853,697	(2,132,058)	769,487	74,453	(477,830)	2,137,749
Résultats étendus de l'exercice:								
Revenu net de l'exercice		-	-	338,350	-	-	-	338,350
Autres éléments de résultats étendus:								
Réserve de réévaluation de change		-	659,066	-	-	-	-	659,066
Moins-value non réalisée sur placements		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(31,715)</u>	<u>(31,715)</u>
Total		-	659,066	338,350	-	-	(31,715)	965,701
Solde au 30 septembre 2009		50,000	4,512,763	(1,793,708)	769,487	74,453	(509,545)	3,103,450
Résultats étendus de l'exercice:								
Revenu net de l'exercice		-	-	147,512	-	-	-	147,512
Autres éléments de résultats étendus:								
Dévaluation liée au séisme	14	-	-	-	(64,930)	-	-	(64,930)
Réévaluation de change		-	(440,861)	-	-	-	-	(440,861)
Réévaluation terrains et immeubles	14	-	-	-	14,447	-	-	14,447
Plus-value non réalisée sur placements		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>577,733</u>	<u>577,733</u>
Total		-	(440,861)	147,512	(50,483)	-	577,733	233,901
Solde au 30 septembre 2010	G	50,000	4,071,902	(1,646,196)	719,004	74,453	68,188	3,337,351

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Flux de Trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

	Notes	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net de l'exercice	G	147,512	338,350
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Dotation aux amortissements	14	137,655	150,468
Perte sur dispositions d'immobilisations	28	14,652	-
Provision pour pertes de valeur sur prêts	12	102,362	35,172
Effet de change résultant de la réévaluation de la participation dans les organismes financiers internationaux		(65,440)	143,494
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Augmentation des prêts et avances, net		(6,019,112)	(4,779,765)
Billets et monnaie en circulation		3,992,205	682,863
Engagements en devises		14,088,186	2,806,584
Contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux		(7,283,772)	7,740,701
Engagements envers les banques créatrices de monnaie		5,394,974	2,148,867
Dépôts du Gouvernement Central		7,418,285	2,240,540
Engagements envers les autres institutions		2,257,809	997,568
Changements dans les autres éléments d'actif, de passif et de réserves		<u>10,820,896</u>	<u>(4,721,984)</u>
Liquidités provenant des activités d'exploitation		31,006,212	7,782,858
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Augmentation des placements étrangers		(6,071,449)	(10,845,190)
(Augmentation) diminution des placements locaux		-	180,000
Acquisitions d'immobilisations, net	14	(21,156)	(229,996)
Remboursement d'assurance	28	<u>82,081</u>	<u>-</u>
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(6,010,524)	(10,895,186)
Augmentation (diminution) nette des liquidités		24,995,688	(3,112,328)
Liquidités au début de l'exercice		<u>7,756,922</u>	<u>10,869,250</u>
Avoir en devises à la fin de l'exercice	5 G	32,752,610	7,756,922

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers
30 septembre 2010 et 2009

(1) ORGANISATION

La Banque de la République d'Haïti (BRH) est une institution dont le capital appartient à l'État Haïtien et qui remplit le rôle de Banque Centrale. Son organisation est régie par la Loi du 17 août 1979. Le siège social de la BRH est situé à la Rue du Quai.

Les responsabilités fondamentales de la Banque Centrale sont de fixer les lois et règlements régissant le système bancaire et financier du pays; de définir la politique monétaire du pays; de garder et d'administrer les réserves externes de l'État Haïtien; et d'agir comme agent financier et fiscal de l'État Haïtien pour ses opérations de caisse et de crédit.

La Banque de la République d'Haïti est seule habilitée à émettre les billets et monnaie reçus comme monnaie légale sur le territoire d'Haïti.

Le Conseil d'Administration de la BRH est aussi celui du Fonds de Développement Industriel, une société créée par l'État, destinée à fournir un financement à moyen et long terme aux secteurs productifs de l'économie. En fonction de la Loi du 17 août 1979, le Gouverneur de la BRH est le Président du Conseil d'Administration de la Téléco dont la BRH détient 97% des actions.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de la BRH ont été préparés conformément aux dispositions de la loi organique du 17 août 1979 régissant la Banque Centrale et suivant la méthode de comptabilité d'exercice. Certains articles de la loi du 17 août diffèrent des Normes Internationales de Présentation de l'Information Financière (IFRS), notamment les principales normes suivantes:

- La documentation et l'évaluation de pertes de valeur sur les créances arriérées de l'État Haïtien: la BRH ne provisionne pas ces dettes souveraines, sans échéances, à moins de désaccords spécifiques.
- La comptabilisation, à la réserve de réévaluation à l'actif net plutôt qu'aux résultats de l'exercice, des gains et pertes de change résultant de la réévaluation des avoirs et engagements de la BRH en devises et en or.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(a) Cadre de préparation des états financiers (suite)

- La non-consolidation de la Téléco.
- Des divulgations relatives à la valeur au coût des immobilisations présentées au coût réévalué.
- Le traitement et les divulgations requises du fonds de retraite et autres bénéfices post-emploi.

(b) Base d'évaluation

À l'exception des placements étrangers reflétés à leur juste valeur et des immeubles reflétés au coût réévalué, les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en Gourde haïtienne qui est la monnaie nationale d'Haïti.

(d) Estimations et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. En particulier, l'information au sujet des principales estimations dans l'application des normes comptables ayant un effet sur l'évaluation des montants reconnus aux états financiers est incluse dans les notes suivantes:

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugements (suite)

Note 12 Évaluation de la provision pour pertes de valeurs sur prêts et avances au personnel et aux autres institutions

La Direction établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction. La provision pour pertes sur prêts ainsi déterminée est comptabilisée comme charge de l'exercice et représente la différence entre la provision pour pertes sur prêts au bilan du début et de la fin de l'exercice, nette des radiations et des récupérations. Aucune provision n'a été établie pour les créances arriérées de l'État ou des entités gouvernementales et de services publics car de l'avis de la Direction, ces créances sont récupérables.

Note 14 Immobilisations

L'amortissement des immobilisations et la réévaluation des immeubles sont calculés sur la base de l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations.

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles de la banque ont subi des dommages importants (**note 28**). Les pertes correspondantes ont été évaluées et enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

Note 26 Fonds de retraite et primes de séparation

La dépense annuelle pour le fond de retraite et primes de séparation est établie en fonction d'un taux de contribution fixé par la Direction. Tout changement dans ces estimations aura un impact sur l'évaluation de ces montants d'actifs et des dépenses.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière constante à tous les exercices présentés dans les états financiers ci-joints.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les comptes détenus avec le FMI ont été convertis aux taux officiels du DTS par rapport à la gourde prévalant à la date du bilan.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 3 h**), tel que prescrit par la loi, à l'exception des éléments dont les fluctuations de change sont supportées par l'État Haïtien et qui sont inscrits aux crédits à l'État Haïtien. Les comptes relatifs au FMI sont les principaux éléments dont les gains ou pertes de change sont supportés par l'État Haïtien (**note 11**).

Les taux de change du dollar US aux 30 septembre 2010 et 2009 étaient de 39.9405 et 41.7737 gourdes haïtiennes pour un dollar US, respectivement. Les taux de change du DTS étaient de 0.01608881 et 0.01510964 DTS pour une gourde haïtienne aux 30 septembre 2010 et 2009, tel que publié par le FMI.

(b) Instruments financiers

i) Classifications des instruments financiers

La Direction détermine la classification des instruments financiers à leur date d'acquisition en tenant compte des objectifs d'investissement. Les instruments financiers sont classifiés à prêts et avances, placements gardés à maturité et placements disponibles à la vente.

Les prêts et avances aux employés sont des instruments financiers non dérivés, à paiement fixe et non cotés sur un marché financier. Ces prêts et avances sont enregistrés aux états financiers à leur date d'acquisition.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Instruments financiers (suite)

i) Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués initialement au coût incluant les coûts de transaction.

Suite à leur acquisition, les placements disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs et passifs financiers non dérivés ainsi que les prêts et avances sont évalués au coût.

Sur la base des critères d'évaluation ci-dessus, les instruments financiers détenus par la BRH sont évalués comme suit:

1) Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en devises et d'autres instruments liquides qui peuvent être facilement convertis en liquidités sans avis préalable et qui ont une maturité de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Elles sont reflétées au coût.

2) Placements étrangers

Les placements étrangers en devises sont composés principalement de titres du Trésor et d'organismes fédéraux des États-Unis, d'obligations municipales, d'obligations de sociétés, de comptes en marché monétaire et de valeurs mobilières qui sont reflétés à leur juste valeur.

Les plus et moins-values non réalisées sur les placements disponibles à la vente sont comptabilisées à l'état des résultats étendus et dans un compte séparé au niveau du capital et des réserves jusqu'à leur réalisation. Les profits et pertes non réalisées sur les valeurs mobilières sont enregistrées aux résultats de l'exercice. Lorsqu'on dispose de ces placements, les profits et pertes cumulés préalablement aux réserves sont virés aux résultats nets de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Instruments financiers (suite)

3) Avoirs en or

L'or est valorisé au cours en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes résultant de cette valorisation sont inscrits à la réserve de réévaluation (**note 3 h**). Le stock d'or n'est pas porteur d'intérêts. L'avoir en or fait partie des réserves nettes de change en accord avec l'article 52 de la loi organique de la BRH.

4) Prêts et avances

Les crédits à l'État Haïtien représentent un financement au Secteur Public ainsi que les prêts et avances en comptes courants au Gouvernement, aux collectivités locales et aux entreprises publiques. Ils sont évalués au coût. La BRH n'enregistre pas de perte de valeur sur les crédits à l'État Haïtien et aux entreprises publiques à moins de désaccords spécifiques.

Les revenus d'intérêts sur ces prêts, avances et placements sont comptabilisés sur une base de d'exercice.

Les prêts et avances aux employés sont évalués au coût, net d'une provision pour pertes de valeur.

5) Provisions

Une provision est établie au bilan lorsque la Banque a une obligation légale résultant d'événements passés, qu'il est probable que des ressources économiques seront utilisées pour solder cette obligation, et qu'une estimation vraisemblable du montant de l'obligation peut être établie.

6) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont évalués au coût.

7) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif incluant les provisions sont évalués au coût.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Instruments financiers (suite)

ii) Évaluation des instruments financiers (suite)

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Banque perd le contrôle sur les droits contractuels qui y sont inhérents. Ceci survient lorsque les droits sont réalisés, expirés ou abandonnés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y relative est soldée. Les placements disponibles à la vente sont décomptabilisés à la date où la Banque vend l'instrument. Les prêts et avances à recevoir sont décomptabilisés lorsqu'ils sont transférés à un tiers.

Évaluation de juste valeur

La juste valeur des instruments financiers classifiés disponibles à la vente est basée sur les prix cotés sur le marché boursier à la date du bilan, sans déduction des coûts de transaction.

(c) Participations, contributions et engagements dans les organismes financiers internationaux

Conformément à l'article 2, alinéa 10, et l'article 61, alinéa 2 de la Loi du 17 août 1979, la BRH enregistre dans ses livres les participations de la République d'Haïti dans les différents organismes internationaux. Le Gouvernement Haïtien a souscrit au capital de différents organismes financiers internationaux. Les montants payés à titre de capital sont reflétés comme des contributions, et les montants non encore versés sont reflétés comme des engagements (**note 19**). Ces transactions sont gérées par la BRH à titre de fiduciaire et sont réévaluées aux taux de change de la fin de l'exercice. L'effet de change résultant de la réévaluation des actifs et passifs de l'État Haïtien est enregistré au crédit à l'État Haïtien.

(d) Placement à Télécommunications d'Haïti SAM (TÉLÉCO)

La BRH détient 97% des actions de la Téléco et le Gouverneur de la BRH est le président du Conseil d'Administration de cette institution. Les états financiers de la Téléco ne sont pas consolidés avec ceux de la BRH étant donné que les états financiers de la Téléco ne sont pas disponibles.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception des immeubles et des terrains qui, à la fin de l'exercice terminé le 30 septembre 2006 et 2010, ont été réévalués à leur juste valeur. La juste valeur des immeubles a été déterminée à partir d'évaluations effectuées par des experts indépendants en immobilier. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées à cette juste valeur. L'effet de réévaluation a été comptabilisé au poste de réserve de réévaluation (les moins-values constatées ont été enregistrées à l'état des résultats).

À l'exception des terrains, des constructions en cours et des aménagements, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile. Les aménagements sont amortis sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	5%
Matériel et mobilier du bureau	20% à 25%
Matériel informatique	20%
Équipements	20%
Matériel roulant	25%
Aménagements	20%
Installations	20%
Logiciels informatiques	100%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des immobilisations sont revues périodiquement.

Lors du séisme du 12 janvier 2010, certains immeubles de la banque ont subi des dommages importants (**note 28**). Les pertes correspondantes ont été évaluées et enregistrées à concurrence de la valeur aux livres.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Frais d'impression des billets et de pièces de monnaie

Les frais d'impression des billets sont enregistrés à la dépense au moment de la mise en circulation des billets. Les coûts des stocks de billets commandés et non encore mis en circulation sont inscrits aux autres actifs.

(g) Billets et monnaie en circulation

Le montant des billets et monnaie figurant au passif du bilan de la BRH correspond aux billets et pièces de monnaie en circulation, détenus par l'ensemble des agents économiques reflété à leur valeur nominale.

(h) Réserve de réévaluation de change

L'article 56 de la loi organique de la BRH précise que les gains et les pertes, qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or, doivent être comptabilisés à un compte dénommé "Réserve de réévaluation" présenté au bilan au niveau du Capital et Réserves.

(i) Réserve de réévaluation – terrains et immeubles

La plus-value résultant de la réévaluation des immeubles est reflétée au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles. Le solde de ce poste sera viré à la réserve spéciale quand les immeubles seront décomptabilisés. Toute moins-value résultant de la réévaluation est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même immeuble déjà réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réserve de réévaluation-terrains et immeubles.

(j) Impôts et taxes

Conformément à l'article 63 de la loi régissant la Banque Centrale, la BRH est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État ou des communes dans l'exécution de toutes opérations qui lui sont propres.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(k) Distribution des profits nets

Selon l'article 59 de la loi régissant la BRH, les résultats nets doivent être distribués de la manière suivante: 25% au Trésor Public, 10% à la réserve légale et le solde à des réserves spéciales destinées aux fins d'investissements, de placements, d'agrandissement et autres, tel que fixé par le Conseil d'Administration. En 2010 et 2009, le Conseil d'Administration a convenu avec le MEF de ne pas effectuer de distribution à l'État en vue d'éponger les pertes antérieures et de constituer les réserves nécessaires à la récapitalisation de la BRH, tel que prévu dans le cadre d'accords avec les partenaires internationaux.

(l) Opérations avec l'État Haïtien

La Loi du 17 août 1979 régissant la BRH mentionne à l'article 2 alinéa 10, que cette dernière exerce toutes les activités de banquier, d'agent financier et fiscal de l'État Haïtien.

Certains postes figurant au bilan de la BRH sont en fait des opérations de l'État Haïtien. Il s'agit notamment des participations, contributions et effets à payer aux organismes internationaux (**notes 10 et 19**).

Les autres dettes de l'État garanties par la BRH sont gérées en postes hors bilan du fait qu'elles ne deviennent une obligation qu'en cas de défaut de l'État Haïtien (**note 31**).

(m) Fonds de retraite

La Banque de la République d'Haïti participe conjointement avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire Haïtienne (BPH) à un fonds de retraite contributif à prestations déterminées de type de salaires de fin de carrière dont bénéficient ses salariés. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente de ce fonds de régime de retraite.

(n) Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des placements étrangers et locaux est à peu près équivalente à la valeur marchande telle que divulguée à la **note 6**. Ces valeurs ont été déterminées comme décrites à la **note 3(b)**.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES

Les instruments financiers détenus par la Banque à la date du bilan sont: les liquidités, les placements, les prêts et avances, certains éléments d'autres actifs, les dépôts et autres obligations à vue, l'allocation en DTS, et des éléments d'autres passifs.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché incluant les risques de taux d'intérêts et de change.

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités surviendrait si la BRH n'arrivait pas à convertir, à approximativement leur valeur marchande, ses placements en espèces ou si elle n'arrivait pas à disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations. Une gestion prudente des risques de liquidités sous-entend le maintien de liquidités ou d'équivalent de liquidités suffisantes et/ou l'utilisation rationnelle de politiques de financement.

La BRH comme toute Banque Centrale n'a pas de risques financiers réels en relation à ses obligations en monnaie locale. Les obligations de la BRH ne l'exposent pas à des risques importants de liquidités vu qu'elle n'a généralement pas de créances importantes envers des fournisseurs étrangers. La BRH doit également maintenir suffisamment de réserves liquides en dollars US pour permettre, à titre de fiduciaire, le règlement des obligations de l'État à leur date d'échéance. La BRH gère ce risque à travers:

- Un processus budgétaire permettant de suivre les échéances des créances étrangères du gouvernement.
- Le maintien d'un portefeuille de placements facilement négociable.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Le profil de maturité des passifs financiers de la Banque, par tranche d'échéance, était comme suit aux 30 septembre 2010 et 2009:

30 septembre 2010

(En milliers de gourdes)		Courants	0-3 mois	Total
Billet et monnaie en circulation (note 17)	G	19,362,721	-	19,362,721
Engagements en devises (notes 18)		26,002,840	-	26,002,840
Contribution et engagements envers les Organismes financiers internationaux (note 19)		12,454,437	-	12,454,437
Dépôts du Gouvernement Central		23,990,452		23,990,452
Engagements envers le Gouvernement Central (note 20, 21)		11,071,812	-	11,071,812
Engagement envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires (note 22)		21,194,197	9,451,000	30,645,197
Engagements envers les autres institutions (note 23)		3,876,024	-	3,876,024
Autres éléments de passif		<u>782,559</u>	<u>519,227</u>	<u>1,301,786</u>
	G	118,735,042	9,970,227	128,705,269

30 septembre 2009

(En milliers de gourdes)		Courants	0-3 mois	Total
Billet et monnaie en circulation (note 17)	G	15,370,516	-	15,370,516
Engagements en devises (notes 18)		11,914,654	-	11,914,654
Contribution et engagements envers les Organismes financiers internationaux (note 19)		19,738,209	-	19,738,209
Engagements envers le Gouvernement Haïtien (note 20)		16,572,167	-	16,572,167
Engagement envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires (note 22)		15,557,223	9,693,000	25,250,223
Engagements envers les autres institutions (note 23)		1,618,215	-	1,618,215
Autres éléments de passif		<u>607,584</u>	<u>543,664</u>	<u>1,151,248</u>
	G	81,378,568	10,236,664	91,615,232

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit résulte de l'incapacité d'un emprunteur de s'acquitter de ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Liquidités:			
Dépôts à des banques étrangères	G	31,341,048	6,393,421
Effets de compensation		<u>42,718</u>	<u>689,870</u>
		<u>31,383,766</u>	<u>7,083,291</u>
Placements:			
Placements locaux	G	275,000	-
Placements à l'étranger		<u>38,928,368</u>	<u>32,563,336</u>
		39,203,368	32,563,336
Crédit:			
Prêts, net (notes 11, 12 et 13)		<u>47,590,859</u>	<u>41,949,109</u>
Autres éléments d'actif:			
Avances aux fournisseurs		70,531	38,094
Effets collectés à recevoir – BNC (note 16)		126,509	114,203
Autres comptes à recevoir		83,639	3,249
Intérêts à recevoir - BNC		19,916	22,279
Autres actifs		<u>13</u>	<u>-</u>
		300,608	177,825
	G	118,478,601	81,773,561

i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère financièrement solides. La viabilité de ces institutions est revue périodiquement.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

ii) Placements

Le risque de crédit relatif aux placements survient lorsqu'un titre de placement perd de sa valeur en raison de résultats financiers défavorables, réels ou anticipés, de la société émettrice. Pour gérer ce risque, la BRH a mis en place des politiques et procédures qui définissent la nature et la qualité des titres de placements dans lesquels elle investit.

Les principaux paramètres de la politique de la BRH sont les suivants:

- Investir dans des titres de créances négociables bien cotés, facilement disponibles et à risques faibles.
- Fixer des critères de maturité maximale.
- Diversifier le portefeuille en différents instruments tout en limitant l'exposition maximale permise par type de sécurité ou par émetteur.

Les placements de la Banque Centrale rencontrent les objectifs de sécurité liés à la gestion des avoirs en devises.

iii) Crédit

Le portefeuille de crédit de la Banque Centrale est constitué en majeure partie par les crédits au Gouvernement. La BRH en tant que banquier de l'État n'est pas exposée à des risques significatifs de par ses crédits à l'État et aux entités gouvernementales.

iv) Autres éléments d'actif

La Banque considère comme faible le risque de crédit sur les autres actifs financiers.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

v) Répartition des risques financiers

La répartition par secteur géographique sur la base de localisation du risque ultime des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Liquidités:			
Haiti	G	1,411,562	1,363,501
États-Unis		26,700,563	4,856,928
France		4,518,330	1,411,774
Panama		<u>122,155</u>	<u>124,719</u>
		<u>32,752,610</u>	<u>7,756,922</u>
Placements:			
États-Unis		38,861,158	32,495,196
Haïti		275,000	-
Panama		<u>67,210</u>	<u>68,140</u>
		<u>39,203,368</u>	<u>32,563,336</u>
Crédit:			
Haïti		47,590,859	41,949,109
Autres actifs:			
Haïti		300,608	177,825
Total des actifs financiers		G 119,847,445	82,447,192

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est celui que des changements de prix résultant des variations de taux de change ou de taux d'intérêts affecterait les résultats de la Banque ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. La gestion des risques de marché vise à contrôler l'exposition aux risques de marché dans une limite acceptable tout en optimisant le rendement financier.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de taux d'intérêts

La gestion des risques de taux d'intérêts à la BRH est conditionnée par les objectifs en matière de politique monétaire. Le portefeuille de prêts de la BRH est constitué principalement de crédits au Gouvernement dont les taux d'intérêts ne sont pas des taux commerciaux. Les taux de rémunération des Bons BRH sont ajustés régulièrement.

Le profil d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

(En milliers de gourdes)	Notes	2010	2009
Taux d'intérêts fixes:			
Actifs financiers:			
Crédits à l'État Haïtien	11	45,536,474	39,048,367
Placement locaux		275,000	-
Prêts et avances		<u>1,913,275</u>	<u>2,369,798</u>
Actif net		47,724,749	41,418,165
Taux d'intérêts variables:			
Actifs financiers:			
Dépôts à l'étranger		31,341,048	6,393,421
Placements étrangers	6	<u>34,578,172</u>	<u>27,928,990</u>
		<u>65,919,220</u>	<u>34,322,411</u>
Passifs financiers:			
Bons BRH		<u>9,451,000</u>	<u>9,693,000</u>
Actif net	G	56,468,220	24,629,411

N'ayant pas de passifs financiers d'importance à taux fixes, la BRH n'a aucun risque de taux d'intérêts.

(ii) Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur d'actifs et de passifs libellés en devises étrangères, exprimée en gourdes, due aux fluctuations des taux de change. En vertu de l'article 56 de la loi organique de la BRH, les gains et pertes qui résultent de la réévaluation des avoirs et des engagements de la BRH détenus en devises ou en or sont comptabilisés à la Réserve de Réévaluation.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et passifs financiers de la Banque aux 30 septembre:

30 septembre 2010

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Autres devises	Total
Liquidités	G -	28,234,280	4,518,330	32,752,610
Placements	275,000	34,646,428	4,281,940	39,203,368
Prêts et avances	47,590,859	-	-	47,590,859
Autres actifs	<u>230,077</u>	<u>70,531</u>	<u>-</u>	<u>300,608</u>
Total des actifs financiers	48,095,936	62,951,239	8,800,270	119,847,445
Engagement en devises (note 18)	-	25,976,396	26,444	26,002,840
Dépôts du Gouvernement Central	10,003,154	13,951,267	34,031	23,990,452
Engagements envers le Gouvernement Central (notes 20, 21)	-	11,071,812	-	11,071,812
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions non bancaires (note 22)	30,645,197	-	-	30,645,197
Engagements envers les autres institutions (note 23)	3,876,024	-	-	3,876,024
Autres passifs	<u>1,138,146</u>	<u>163,640</u>	<u>-</u>	<u>1,301,786</u>
Total des passifs financiers	45,664,521	51,163,115	60,475	96,888,111
Actif net	G 2,431,415	11,788,124	8,739,795	22,959,334

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de change (suite)

30 septembre 2009

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Autres devises	Total
Liquidités	G -	6,345,148	1,411,774	7,756,922
Placements	-	27,984,031	4,579,305	32,563,336
Prêts et avances	41,949,109	-	-	41,949,109
Autres actifs	<u>139,731</u>	<u>38,094</u>	<u>-</u>	<u>177,825</u>
Total des actifs financiers	42,088,840	34,367,273	5,991,079	82,447,192
Engagement en devises (note 18)	-	11,865,059	49,595	11,914,654
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions non bancaires (note 22)	25,250,223	-	-	25,250,223
Engagements envers le Gouvernement Haïtien	8,171,456	8,361,204	39,507	16,572,167
Engagements envers les autres institutions (note 23)	1,618,215	-	-	1,618,215
Autres passifs	<u>1,011,256</u>	<u>139,992</u>	<u>-</u>	<u>1,151,248</u>
Total des passifs financiers	36,051,150	20,366,255	89,102	56,506,507
Actif net	G 6,037,690	14,001,018	5,901,977	25,940,685

Tel que décrit à la **note 3(a)**, les gains ou pertes de change résultant des conversions de change sont inscrits au niveau de la réserve de réévaluation à l'avoir et n'affectent donc pas les résultats.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(5) AVOIRS EN DEVISES

Les avoirs en devises sont composés de:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Encaisse	G 1,368,844	673,631
Dépôts à vue à l'étranger	31,341,048	6,393,421
Effets en transit	<u>42,718</u>	<u>689,870</u>
	G 32,752,610	7,756,922

Les dépôts à vue sont composés de fonds en dollars placés à un jour, rémunérés à des taux de rendement moyen de 0.09% et de 0.17% en 2010 et 2009, respectivement.

(6) PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les placements étrangers sont répartis comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Placements disponibles à la vente (a)	G 33,991,735	27,317,187
Valeurs mobilières:		
Banco Latino Américo		
de Exportaciones (Bladex)	<u>67,210</u>	<u>68,140</u>
	<u>34,058,945</u>	<u>27,385,327</u>
Placements monétaires (b):		
Citibank	<u>519,227</u>	<u>543,663</u>
	G 34,578,172	27,928,990

(a) Les placements en devises disponibles à la vente sont répartis comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Valeurs mobilières:		
Coût	G 9,453	9,887
Juste valeur	67,210	68,140
Comptes en marché monétaire:		
Coût	G 9,308,021	379,258
Juste valeur	G 9,308,021	379,258

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(6) PLACEMENTS ÉTRANGERS (SUITE)

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Titres d'Agences du Gouvernement		
Fédéral Américain:		
Coût	G 10,468,900	23,170,213
Juste valeur	10,435,757	23,516,789
Obligations Municipales:		
Coût	G -	41,209
Juste valeur	-	45,598
Obligations de sociétés:		
Coût	G 14,204,383	4,294,305
Juste valeur	14,247,957	3,375,542
Valeur totale des placements:		
Coût	G 33,990,757	27,894,872
Juste valeur	34,058,945	27,385,327
Moins-values non réalisées sur placements disponibles à la vente	G 68,188	(509,545)

Les taux de rendement moyen des comptes en marché monétaire sont de de 0.02% en 2010, et de 0.05% en 2009.

Les taux de rendement moyen des titres d'Agence du Gouvernement Fédéral Américain, obligations municipales et obligations de sociétés sont de 5.33% en 2010 et de 4.84% en 2009.

Les placements ont des échéances variables, entre 2010 et 2045. Toutefois, certains instruments tel que les titres adossés aux prêts hypothécaires détenus par la BRH ont une durée de vie moyenne de 5 ans.

- (b)** Aux 30 septembre 2010 et 2009 ces placements totalisant G 519,226,500 et G 543,663,819, respectivement étaient bloqués en garantie de transactions avec des fournisseurs sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances. Ces placements ont généré un rendement moyen de 0.6% et 1.5% en 2010 et 2009, respectivement.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(7) DISPONIBILITÉS EN DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Ce compte représente les avoirs en compte courant, exprimés en DTS, au Fonds Monétaire International (FMI). Au cours de l'exercice 2010, le Fonds Monétaire International (FMI) n'a accordé aucune allocations additionnelles de droits de tirages spéciaux à Haïti. Le solde des disponibilités en DTS 68,891M DTS en 2010 et 69,189M DTS en 2009 représente le net des intérêts perçus et des intérêts et autres charges de l'État Haïtien envers le FMI. L'engagement de l'État Haïtien en contrepartie des disponibilités est reflétée au poste contribution et engagements envers les organismes financiers internationaux (**note 19**), conformément aux dispositions préconisées par le Fonds Monétaire International. L'allocation accordée antérieurement est comptabilisée aux réserves spéciales. Le solde des disponibilités en DTS a ainsi évolué:

	DTS	Gourdes
Solde au 30 septembre 2009	69,189	4,579,305
Intérêts perçus	162	10,066
Effet de réévaluation	-	(278,868)
Paievements sur compte	<u>(460)</u>	<u>(28,563)</u>
Disponibilités au 30 septembre 2010	68,891	4,281,940

(8) PLACEMENTS LOCAUX

Au 30 septembre 2009, des avances totalisant G 275 millions avaient été accordées par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à la Banque Nationale de Crédit (BNC). Ces avances ont été converties en obligations subordonnées au 30 septembre 2010 sur une période de 20 ans au taux d'intérêts de 1% l'an selon le protocole d'accord signé en date du 29 septembre 2010 entre la (BNC) et la (BRH).

(9) AVOIRS EN OR

Les avoirs en or sont valorisés à leur juste valeur telle que publiée au Commodity Exchange Inc. aux 30 septembre 2010 et 2009, et se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010		2009	
	<u>Onces</u>	<u>Valeur</u>	<u>Onces</u>	<u>Valeur</u>
Federal Reserve Bank of New York	1,308	68,256	1,308	55,041

Ces réserves détenues à la Federal Reserve Bank of New York ne portent pas d'intérêts. Les cours en vigueur aux 30 septembre 2010 et 2009 étaient de US\$ 1,307 et de US\$ 1,007 par once d'or, respectivement.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(10) PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les participations dans les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	G	<u>5,090,495</u>	<u>5,420,551</u>
Autres organismes internationaux:			
Banque Interaméricaine de Développement (BID)		1,599,343	1,672,750
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		276,216	288,893
Banque Caribéenne de Développement (BCD)		95,344	99,720
Association Internationale de Développement (IDA)		40,536	42,397
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		37,544	39,267
Société Internationale de Financement (IFC)		32,831	34,337
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)		<u>6,482</u>	<u>6,780</u>
		<u>2,088,296</u>	<u>2,184,144</u>
	G	7,178,791	7,604,695

a) La participation de l'État Haïtien au FMI est de 81,900,000 DTS aux 30 septembre 2010 et 2009.

(11) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Prêts et avances –selon accord (a)	G	43,918,752	36,780,270
Effet de change – FMI (note 3 a)		1,617,380	1,864,027
Compte à recevoir		-	403,728
Autres avances à l'État		<u>342</u>	<u>342</u>
	G	45,536,474	39,048,367

a) Aux 30 septembre 2010 et 2009, la BRH a procédé à la consolidation du crédit de l'État Haïtien incluant la balance des comptes suivants:

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(11) CRÉDITS À L'ÉTAT HAÏTIEN (SUITE)

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Prêts et avances à l'État Haïtien		
30 septembre 2009	G 36,780,270	36,780,270
Déficit du Trésor Public au 30 septembre 2010	5,163,008	-
Dette des institutions publiques envers la TELECO (b)	1,023,479	-
Engagement du MEF envers la BRH (b)	951,995	-
	G 43,918,752	36,780,270

Au 30 septembre 2010, le déficit du Trésor Public était ainsi composé:

(En milliers de gourdes)	2010
Recettes Publiques	G (31,164,248)
Fond de Financement du Trésor Public	12,365,921
Dépenses de fonctionnement du Trésor Public	23,961,335
Déficit exercice 2010	G 5,163,008

Ce déficit a été consolidé au crédit à l'État Haïtien conformément au Protocole d'Accord signé le 14 mars 2011 entre le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la BRH. Selon ce Protocole d'Accord, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) consent que le montant des créances de la BRH sur l'État Haïtien s'élève à G 43,918,752M. Le Trésor Public s'engage à émettre à l'ordre de la BRH en échange du montant total des créances, des Bons du Trésor selon un calendrier d'émission qui sera élaboré et dont les termes d'émission, incluant les taux d'intérêt et la maturité seront déterminés ultérieurement. De plus, le Trésor Public s'engage à rémunérer la BRH des frais et agios pour les services fournis aux institutions publiques.

Le montant des intérêts mensuels versés par le MEF sur les prêts et avances s'élevait à G 92 millions pour l'exercice 2010 et G 70 millions pour l'exercice 2009. Le taux de rendement moyen sur les crédits à l'État Haïtien est de 2.99% et 4.05% pour les exercices 2010 et 2009, respectivement.

Selon le Protocole d'Accord signé le 29 septembre 2010 entre le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), les Télécommunications d'Haïti S.A. (TÉLÉCO) et la Banque de la République d'Haïti (BRH), le MEF s'est engagé à rembourser à la TÉLÉCO les sommes dues par l'Administration Publique, soit G 1,023 millions. Conformément à ce Protocole d'Accord, la BRH a intégré aux avances à consolider la valeur du billet à ordre de G 951,944,975 émis en octobre 2007 par le MEF. Cette valeur comprend la moins-value de G 403,708M supportée par la BRH dans le cadre du rachat des actifs et passifs de la Socabank et G 548,267M représentant la garantie octroyée par la BRH à la BNC dans le cadre de cette transaction. Cette garantie a été honorée par la BRH au 30 septembre 2010.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(12) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS

Les prêts et avances au personnel et aux autres institutions sont:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Employés, brut	G	2,140,511	1,989,151
Provisions		<u>(227,236)</u>	<u>(124,874)</u>
		<u>1,913,275</u>	<u>1,864,277</u>
Entreprises publiques:			
Téléco (a)		-	711,646
EDH (b)		<u>21,140</u>	<u>25,933</u>
	G	<u>1,934,415</u>	<u>2,601,856</u>

Aux 30 septembre 2010 et 2009, les prêts aux employés portent des intérêts de 6% l'an pour les prêts et 5% pour les avances.

Au cours de l'exercice terminé au 30 septembre 2010, six mois de moratoire sur remboursement de prêts et avances ont été accordés aux employés de la Banque.

La provision pour pertes de valeur sur les prêts au personnel et aux entreprises a ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Provision au début de l'exercice	G	124,874	89,702
Dotation de l'exercice		<u>102,362</u>	<u>35,172</u>
Provision à la fin de l'exercice	G	<u>227,236</u>	<u>124,874</u>

a) Les montants à recevoir de la Téléco sont ainsi composés au 30 septembre 2009:

(En milliers de gourdes)		2009
Avances de fonds	G	347,454
Avances pour réseau télématique		206,125
Découverts en comptes courants		154,726
Intérêts à recevoir		<u>3,341</u>
Solde au 30 septembre 2009	G	<u>711,646</u>

Les montans à recevoir de la Téléco ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Solde au 30 septembre 2009	G	711,646	-
Avance de la période		333,814	-
Remboursement		<u>(79,698)</u>	-
Paiement effectué		<u>(965,762)</u>	-
Solde au 30 septembre 2010	G	-	-

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(12) PRÊTS ET AVANCES AU PERSONNEL ET AUX AUTRES INSTITUTIONS (SUITE)

Au 30 septembre 2010, cette créance a été complètement remboursée par le MEF.

- b) En vertu d'un accord conclu entre l'État Haïtien, SOGENER et l'EDH pour la production d'énergie électrique dans plusieurs villes du pays, la BRH a honoré des lettres de crédit en faveur de la firme SOGENER. Ces valeurs n'ont pas été remboursées à date.

(13) PRÊTS ET AVANCES AUX BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires sont:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Avances à la BNC (a)	G	3,000	278,000
Perte de valeur		<u>(3,000)</u>	<u>-</u>
		-	278,000
Prêts à une institution financière monétaires non bancaires (b)		<u>119,970</u>	<u>20,886</u>
	G	119,970	298,886

- a) Des avances à la Banque Nationale de Crédit au 30 septembre 2010, G 275,000 ont été converties au 30 septembre 2010 en obligations subordonnées, tel que décrit à la **note 8**. Une provision pour perte de valeur de G 3,000 a été enregistrée sur une avance jugée irrécupérable.
- b) Cette avance de la BRH au FDI est constituée d'un montant de \$ 500 mille (G 20 millions) portant un intérêt de 1% et d'un montant de G 100 millions portant un intérêt de 7% l'an et qui seront payés au fur et à mesure du recouvrement des portefeuilles du fonds.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(14) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

Coût

		Solde au		Réévaluation	Radiations dues	Solde au
(En milliers de gourdes)		30/09/09	Acquisitions	et (dévaluation)	au séisme et transferts	30/09/10
Terrains	G	274,373	-	14,447	-	288,820
Terrains et immeubles		1,331,092	-	(64,930)	(93,934)	1,172,228
Matériel et mobilier de bureau		20,571	2,070	-	(10,171)	12,470
Matériel informatique		159,547	2,506	-	(12,508)	149,545
Équipements		145,381	7,670	-	(9,986)	143,065
Matériel roulant		23,851	15,848	-	(11,890)	27,809
Aménagements		21,320	-	-	(15,575)	5,745
Installations		9,611	377	-	(2,726)	7,262
Logiciels informatiques		9,002	1,077	-	(8,945)	1,134
Biens complètement amortis		481,851	-	-	28,482	510,333
Constructions en cours		<u>442,293</u>	<u>42,091</u>	<u>-</u>	<u>(12,715)</u>	<u>471,669</u>
	G	2,918,892	71,639	(50,483)	(149,968)	2,790,080

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé

		Solde au		Radiations dues	Solde au
(En milliers de gourdes)		30/09/09	Amortissement	au séisme et transferts	30/09/10
Immeubles	G	200,161	60,610	(25,815)	234,956
Matériel et mobilier de bureau		12,505	3,348	(8,882)	6,971
Matériel informatique		39,876	31,979	(11,072)	60,783
Équipements		69,077	29,105	(9,691)	88,491
Matériel roulant		10,231	5,405	(6,286)	9,350
Aménagements		11,609	2,014	(9,684)	3,939
Installations		5,721	1,541	(1,342)	5,920
Logiciels informatiques		5,350	3,653	(8,945)	58
Biens complètement amortis		<u>481,851</u>	<u>-</u>	<u>28,482</u>	<u>510,333</u>
	G	836,381	137,655	(53,235)	920,801
Immobilisations, nettes	G	2,082,511		(96,733)	1,869,279

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(14) IMMOBILISATIONS (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2006, la BRH a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles qu'elle détenait. Il en est résulté un surplus de réévaluation net de G 769,487, comme suit:

	<u>Valeur marchande</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Surplus de réévaluation</u>
(En milliers de gourdes)			
Terrains et immeubles	G <u>1,427,163</u>	<u>657,676</u>	<u>769,487</u>

Suite au séisme du 12 janvier 2010 des immeubles réévalués ont été détruits. L'effet de réévaluation lié aux immeubles détruits évalué à G 64,930 a été éliminé contre la réserve de réévaluation à l'actif net.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2010, la BRH a procédé à la réévaluation des terrains qu'elle détenait. Il en est résulté un surplus de réévaluation net de G 14,447,277 comme suit:

	<u>Valeur marchande</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Surplus de réévaluation</u>
(En milliers de gourdes)			
Terrains	G <u>213,710,432</u>	<u>199,263,155</u>	<u>14,447,277</u>

(15) PLACEMENT À LA TÉLÉCO

Le placement à la Téléco se présente comme suit, à la valeur de consolidation:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Valeur au coût d'acquisition	G 13,600	13,600
Quote-part des profits net de la provision	<u>1,909,780</u>	<u>1,909,780</u>
Solde à la fin de l'exercice	G <u>1,923,380</u>	1,923,380

La quote-part de la BRH dans les résultats et l'actif net de la Téléco a été enregistrée sur la base d'états financiers internes non vérifiés, soumis par la Téléco jusqu'en 2000. La Direction de la BRH n'a enregistré aucune quote-part provenant de la Téléco depuis 2000, étant donné que les états financiers de la Téléco n'étaient pas fiables.

Le 29 avril 2010, un accord de partenariat a été signé entre la Banque de la République d'Haïti, actionnaire majoritaire de la Téléco et Viettel Incorporation, qui a contribué US\$ 59 millions pour une participation de 60% au capital social de la NATCOM. Les actifs transférés de la Téléco à la NATCOM représentent 40% de ce capital. Pour un montant de US\$ 40 millions équivalent à 1.6 millions de gourdes La nouvelle compagnie de Télécommunications, la National Telecom S.A. (NATCOM) va continuer à maintenir et exploiter le réseau de télécommunications et les activités de la Téléco.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(15) PLACEMENT À LA TÉLÉCO (SUITE)

L'évaluation du patrimoine restant de la Téléco au 30 septembre 2010 est en cours et n'est pas encore finalisé. Par conséquent, le montant du placement de la BRH dans la Téléco reflété au bilan à G 1,909M ne peut être validé.

Suite à la transaction avec la Viettel, le Conseil d'Administration de la BRH a engagé un consultant pour faire l'inventaire du patrimoine restant de la Téléco. À titre indicatif, ce patrimoine est constitué de bâtiments, de terrains, des disponibilités et des comptes à recevoir etc). Le Conseil d'Administration a aussi entamé un processus d'évaluation de ce patrimoine en vue de produire des états financiers et de les faire vérifier.

(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif sont ainsi répartis:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Stocks de billets neufs et pièces de monnaie	G	1,033,559	494,661
Effets collectés à recevoir - BNC		126,509	114,203
Autres frais payés d'avance		96,118	66,767
Autres comptes à recevoir		83,639	3,249
Avances aux fournisseurs		70,531	38,094
Intérêts à recevoir des institutions monétaires		19,916	22,279
Pièces de collection		18,160	18,160
Dépôt à terme - Fonds CERA (BNDAI) (note 24)		12,000	12,000
Intérêts payés d'avance - Bons BRH		7,815	19,915
Autres		56,086	49,401
	G	1,524,333	838,729

(17) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION

Les billets et monnaie en circulation sont ainsi répartis:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Billets et monnaie émis	G	21,224,190	19,224,190
Moins: Billets et monnaie hors circulation		(481,514)	(2,628,341)
Encaisse		(1,086,748)	(1,049,365)
Effet en transit sur les banques locales		(293,207)	(175,968)
	G	19,362,721	15,370,516

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(17) BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION (SUITE)

L'émission autorisée représente la garantie que donne la BRH pour les billets et monnaie émis à date. Les billets et monnaie hors circulation représentent les montants détenus par la BRH dans son caveau à ces dates. Au cours de l'exercice 2010 et 2009, G 2 milliards et G 1 milliard ont été émis par la BRH.

(18) ENGAGEMENTS EN DEVISES

Les engagements en devises se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Banques créatrices de monnaie (a)	G	24,697,012	11,166,583
Dépôts des entreprises publiques		1,099,598	611,196
Institutions financières non bancaires		14,150	7,351
Autres		<u>192,080</u>	<u>129,524</u>
	G	26,002,840	11,914,654

(a) Les engagements des banques créatrices de monnaie représentent surtout des réserves statutaires en devises requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(19) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les contributions et engagements envers les organismes financiers internationaux se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Fonds Monétaire International (FMI) (a)	G	<u>9,114,624</u>	<u>9,705,597</u>
Autres organismes internationaux:			
Banque Interaméricaine de Développement (BID)		1,599,343	1,672,750
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		276,216	288,893
Banque Caribéenne de Développement (BCD)		95,344	99,720
Association Internationale de Développement (IDA)		40,536	42,397
Société Interaméricaine d'Investissement (SII)		37,544	39,267
Société Internationale de Financement (IFC)		32,831	34,337
Agence de Garantie des Investissements Multilatéraux (MIGA)		<u>6,482</u>	<u>6,780</u>
		<u>2,088,296</u>	<u>2,184,144</u>
Prêt – FMI au Gouvernement de la République d'Haïti (b)		525,020	7,085,104
Dépôts des organismes internationaux		<u>726,499</u>	<u>763,364</u>
	G	12,454,437	19,738,209

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(19) CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX (SUITE)

- (a) Les contributions et engagements envers le Fonds Monétaire International (FMI) incluent des engagements relatifs à des opérations de l'État Haïtien et de la BRH. Ce poste inclut l'engagement de l'État Haïtien envers le FMI en contrepartie des droits de Tirage Spéciaux (**note 7**).

Les contributions et engagements envers le FMI sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Allocation DTS (note 7)	G	4,028,325	4,289,513
Effets à payer sur la participation de la République d'Haiti au FMI		2,830,632	3,014,165
Dépôts		<u>2,255,667</u>	<u>2,401,919</u>
	G	<u>9,114,624</u>	<u>9,705,597</u>

- b) En 2010, la dette d'Haiti envers le FMI a été annulée et les fonds avancés constituent un engagement de la BRH envers l'État Haïtien destiné à financer des projets spéciaux (**note 21**).

En août 2010, le FMI a accordé à l'État Haïtien à travers la BRH un prêt de G 40,000M de DTS (équivalent à US\$ 60.43M), à titre de Facilité Élargie de crédit. Ce prêt, dont une première tranche de DTS 8.1M a été décaissé en 2010 sera décaissé en 2010 et 2013. Ce prêt ne porte pas d'intérêts et est remboursable à une échéance maximale de 10 ans avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi. Le FMI revoit les taux d'intérêts sur ces facilités tous les deux ans.

(20) DÉPOTS DU GOUVERNEMENT CENTRAL

Les dépôts du gouvernement central représentent des comptes courants du Gouvernement qui sont répartis comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Devises	G	13,985,298	8,400,711
Monnaie locale		<u>10,005,154</u>	<u>8,171,456</u>
	G	<u>23,990,452</u>	<u>16,572,167</u>

Ces dépôts ne portent pas d'intérêt.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(21) ENGAGEMENTS ENVERS LE GOUVERNEMENT CENTRAL

Selon le protocole d'accord signé le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et la Banque de la République d'Haïti (BRH), en date du 29 septembre 2010, la BRH s'engage à verser dans un compte spécial au passif le montant représentant l'annulation de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI qui était ainsi constitué:

(En milliers de gourdes)	DTS	Gourdes
Solde au 30 septembre 2009	107,050	7,085,104
Avances de la période	73,130	4,545,395
Déduction	(2,048)	(127,275)
Effet de change	-	(431,412)
Solde de l'annulation de l'encours envers le FMI	178,132	11,071,812

Ces ressources qui seront gérées par la BRH, sont destinées au financement de projets spécifiques dont la reconstruction de certains bâtiments administratifs, la construction de logements sociaux et de routes, le renforcement du capital de la BRH et d'autres interventions dans le domaine financier et énergétique. L'utilisation de ces fonds sera autorisée par le Ministère des Finances.

(22) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES

Les engagements en monnaie locale envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Banques créatrices de monnaie (a)	G 21,178,924	15,533,193
Bons BRH (b)	9,451,000	9,693,000
Institutions financières non bancaires	15,273	24,030
	G 30,645,197	25,250,223

- (a)** Les engagements des banques créatrices de monnaie sont surtout des réserves statutaires en monnaie locale requises par la BRH. Ces réserves ne portent pas d'intérêts.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(22) ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES CRÉATRICES DE MONNAIE ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NON BANCAIRES (SUITE)

(b) La répartition par tranche d'échéance des bons BRH sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Échéance de 7 jours	G	4,320,000	970,000
Échéance de 28 jours		3,410,000	5,538,000
Échéance de 91 jours		<u>1,721,000</u>	<u>3,185,000</u>
	G	9,451,000	9,693,000

La rémunération moyenne est de 1.18% et 3.09% pour les exercices 2010 et 2009 respectivement.

(23) ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES INSTITUTIONS

Les engagements envers les autres institutions sont les suivants:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Dépôts des entreprises publiques	G	3,216,206	1,331,001
Dépôts des collectivités locales		150,240	221,406
Chèques certifiés émis en monnaie locale		112,499	53,531
Comptes spéciaux – autres dépôts (a)		<u>397,079</u>	<u>12,277</u>
	G	3,876,024	1,618,215

(a) Les comptes spéciaux en 2010 comprennent G 374,139 représentant la balance du compte "Appui Post Désastre aux fonctionnaires de l'État" géré par le Ministère de l'Économie et des Finances.

(24) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Les autres éléments du passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Engagements fonds de garantie – lettres de crédit	G	519,227	543,664
Fonds immobilisés		128,627	160,659
Obligations envers les employés (a)		110,859	102,108
Chèques de direction et certifiés - BRH		110,218	101,364
Dépôts de garantie - lettres de crédit		100,940	105,573
Dépôts-employés et autres comptes du personnel		97,958	65,916
Fonds détenus pour tiers (b)		20,044	8,051
Contrepartie - dépôt à terme (BNDAL) (note 16)		12,000	12,000
Fournisseurs à payer		10,041	17,904
Dépôts de cautionnement		7,242	7,016
Autres comptes à payer		<u>184,630</u>	<u>26,993</u>
	G	1,301,786	1,151,248

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(24) AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF (SUITE)

a) Obligations envers les employés

Aux 30 septembre les obligations envers les employés sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Provision pour boni	G 55,602	51,521
Primes de séparation	25,446	22,000
Autres charges sociales	<u>29,811</u>	<u>28,587</u>
	G 110,859	102,108

b) Fonds détenus pour tiers

Dans le cadre du Décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République D'Haïti, la BRH gère la liquidation de la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI). À ce titre, elle comptabilise à son bilan un passif lié à la collection des obligations de tiers envers la BNDAI. De même, la BRH effectue certains débours pour compte de la BNDAI dans le cadre de cette gestion. Selon la politique de la Banque, ces débours sont débités directement aux obligations collectées pour le compte de la BNDAI.

Aux 30 septembre 2010 et 2009, les soldes des transactions enregistrées dans le cadre de la gestion de la liquidation de la BNDAI sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Autres éléments d'actif:		
Dépôt à terme détenu pour BNDAI	G 12,000	12,000
Autres éléments du passif:		
Contrepartie - dépôt à terme BNDAI	(12,000)	(12,000)
Valeurs collectées pour compte BNDAI, net	<u>20,044</u>	<u>8,051</u>
	G 20,044	8,051

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(25) AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent surtout les commissions provenant des opérations bancaires et des pénalités imposées dans le cadre des activités de surveillance du système financier.

En 2009, la BRH a renversé à ce poste la balance du prêt 990-SF/HA s'élevant à G 2,077M suite à l'élimination de la dette de la Banque envers la Banque Interaméricaine de Développement (BID).

(26) RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

Le nombre d'employés aux 30 septembre 2010 et 2009 était respectivement de 735 et de 747. Les rémunérations et charges sociales du personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2010	2009
Salaires et autres compensations	G	687,993	656,668
Bénéfices sociaux		274,308	249,803
Contributions - Fonds de Retraite (a)		46,662	43,909
Formation		42,950	41,068
Contributions – primes de séparation		10,381	22,000
Autres		<u>18,496</u>	<u>17,033</u>
	G	<u>1,080,790</u>	<u>1,030,481</u>

(a) Les contributions au fonds de retraite sont déposées dans un compte à la BNC.

(27) FONDS DE RETRAITE

La Banque de la République d'Haïti participe conjointement avec la Banque Nationale de Crédit (BNC) et la Banque Populaire Haïtienne (BPH) à un fonds de retraite contributif à prestations déterminées de type de salaires de fin de carrière dont bénéficient ses salariés. La participation de la Banque s'effectue à un taux de contribution fixe de 10% du salaire mensuel brut et s'élève à G 46,662M et G 43,909M respectivement pour les exercices 2010 et 2009. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle récente de ce fonds de régime de retraite. Subséquemment au 30 septembre 2010 la Direction de la BRH a décidé de faire retrait du fonds commun de retraite.

En sus de la dépense annuelle versée au fonds de retraite, la BRH a encouru des charges totalisant G 10,381M en 2010 et G 22,000M en 2009 à titre de primes de séparation payées à des employés qui ont terminé leur emploi conformément aux politiques de la Banque.

Ces primes sont enregistrées lorsque l'obligation est connue, au départ des employés.

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(28) IMPACT LIÉ AU SÉISME

Suite au séisme du 12 janvier 2010, la BRH a enregistré des pertes en vies humaines. Des biens meubles et immeubles ont été détruits.

La banque a également enregistré des dépenses directement liées au séisme. L'effet des pertes dues au séisme, net des indemnités perçues est comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010
Perte nette sur les immobilisations (a)	G 96,733
Remboursement d'assurance sur immobilisations	<u>(82,081)</u>
	14,652
Autres dépenses et allocations liées au séisme	90,666
Perte sur matériel de bureau détenu en stock	<u>15,682</u>
Perte nette due au séisme	G 121,000

a) Étant donné que les immeubles sont comptabilisés à leur juste valeur, l'effet de réévaluation de ces immeubles s'élevait à G 64,930 qui était comptabilisé à l'actif net est reflété en réduction du compte effet de réévaluation à l'actif net (**notes 3i, 14**).

(29) TRANSACTIONS AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les transactions apparentées de la BRH sont essentiellement constituées des prêts hypothécaires et avances faites aux membres du Conseil d'Administration. Au 30 septembre 2010 et 2009, les soldes des transactions effectuées avec les membres du Conseil d'Administration sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Prêts hypothécaires	G 27,747	28,032
Avances sur salaires	<u>4,219</u>	<u>3,625</u>
	G 31,966	31,657

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Notes aux États Financiers

(30) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

- a) Au 30 septembre 2010 et 2009, les lettres de garantie et de crédit émises par la BRH en faveur de sociétés commerciales s'élèvent à environ G 1,541,156M et G 1,567,345M, respectivement. Les lettres de crédit ont été émises sur demande du Ministère de l'Économie et des Finances et garantissent des créances de l'État Haïtien et de certaines entreprises publiques envers des sociétés.
- b) Au 30 septembre 2010, la BRH traite de certaines affaires en instance de litige par ou contre quelques tiers. Selon l'évaluation des faits à jours, de l'avis de conseillers juridiques, les positions prises par la BRH sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière de la BRH.

(31) POSTES HORS BILAN

Les postes hors bilan comprennent:

(En milliers de gourdes)	2010	2009
Prêts BID à l'État Haïtien garantis par la BRH	G -	1,870,097

En 2010, la BID a accordé un allègement de la dette à Haïti. Il n'y a pas de prêts BID garantis par la BRH au 30 septembre 2010.

(32) ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En 2011, la BRH s'est retiré du fond de pension commun auquel elle contribuait avec la BNC et la Banque Populaire Haïtienne.

Le 3 novembre 2010, le Conseil d'Administration a voté une résolution en vue de créer un nouveau fonds pour les employés de la BRH. Ce fonds, qui est un fonds à prestations définies, est alimenté à partir des contributions des employés (8%) et de la BRH (12%). Une étude actuarielle qui est prévue dans le manuel du fonds tous les trois ans sera effectuée sous peu. Un comité de gestion du nouveau fonds est déjà mis sur pied par le Conseil d'Administration.

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans – PROFORMAS
30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)
(Non vérifiés)

	Notes	2010	2009
ACTIF			
LIQUIDITÉS			
Avoirs en devises	G	32,752,610	7,756,922
PLACEMENTS			
Placements étrangers		34,578,172	27,928,990
Disponibilités en DTS		4,281,940	4,579,305
Placements locaux		275,000	-
Avoirs en or		<u>68,256</u>	<u>55,041</u>
		39,203,368	32,563,336
PARTICIPATIONS DANS LES ORGANISMES			
FINANCIERS INTERNATIONAUX		7,178,791	7,604,695
PRÊTS ET AVANCES			
Crédits à l'État Haïtien		45,536,474	39,467,169
Prêts et avances au personnel et aux autres institutions		1,934,415	2,601,856
Prêts et avances aux banques créatrices de monnaie et aux institutions financières non bancaires		<u>119,970</u>	<u>298,886</u>
		47,590,859	42,367,911
IMMOBILISATIONS			
Immobilisations, au coût		2,790,080	2,918,892
Moins amortissement cumulé		<u>(920,801)</u>	<u>(836,381)</u>
		1,869,279	2,082,511
AUTRES			
Placement à la Téléco		1,923,380	1,923,380
Autres éléments d'actif		<u>1,524,333</u>	<u>838,729</u>
		3,447,713	2,762,109
	G	132,042,620	95,137,484

(À suivre)

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Bilans - PROFORMAS (suite)
30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)
(Non vérifiés)

	Notes	2010	2009
PASSIF, CAPITAL ET RÉSERVES			
BILLETS ET MONNAIE EN CIRCULATION	G	19,362,721	15,370,516
ENGAGEMENTS EN DEVISES		26,002,840	11,914,654
CONTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX		12,454,437	19,738,209
DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT CENTRAL		23,990,452	16,572,167
ENGAGEMENTS ENVERS LE GOUVERNEMENT CENTRAL		11,071,812	-
ENGAGEMENTS EN MONNAIE LOCALE			
Engagements envers les banques créatrices de monnaie et les institutions financières non bancaires		30,645,197	25,669,025
Engagements envers les autres institutions		3,876,024	1,618,215
Autres éléments du passif		<u>1,301,786</u>	<u>1,151,248</u>
		35,823,007	28,438,488
Total du passif		128,705,269	92,034,034
CAPITAL ET RÉSERVES			
Capital		50,000	50,000
Réserve spéciale		2,425,706	2,719,055
Réserve de réévaluation – terrains et immeubles		719,004	769,487
Réserve légale		74,453	74,453
Moins - values non réalisées sur placements disponibles à la vente		<u>68,188</u>	<u>(509,545)</u>
		3,337,351	3,103,450
	G	132,042,620	95,137,484

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des Résultats – PROFORMAS
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)
(Non vérifiés)

	2010	2009
REVENUS D'OPÉRATIONS:		
Produits des opérations avec l'étranger:		
Produits des placements, prêts et avances à l'État Haïtien	G 1,099,884	1,071,662
Intérêts	1,343,700	1,207,518
Gains sur ventes des valeurs mobilières	(327,335)	15,240
(Perte) gain de change, net	(440,861)	659,066
Produits des opérations de crédit	148,119	152,061
Autres produits	<u>174,807</u>	<u>278,720</u>
	1,998,314	3,384,267
DÉPENSES D'OPÉRATIONS		
Intérêts débiteurs et frais financiers	245,686	605,438
Coûts de fabrication des billets et des pièces de monnaie	302,732	257,853
Provision pour pertes de valeur sur prêts	<u>102,362</u>	<u>35,172</u>
	650,780	898,463
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1,347,534	2,485,804
DÉPENSES ADMINISTRATIVES		
Rémunérations et charges sociales	1,080,790	1,030,481
Dépenses administratives	238,454	248,143
Dotation aux amortissements	137,655	150,468
Perte nette due au séisme	121,000	-
Dépenses relatives à la gestion des actifs	42,148	42,917
Dons	15,868	11,162
Autres dépenses	<u>4,968</u>	<u>5,217</u>
	1,640,883	1,488,388
REVENU NET DE L'EXERCICE	G (293,349)	997,416

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États des résultats étendus - PROFORMAS
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)
(Non vérifiés)

		2010	2009
(Perte) Revenu net de l'exercice	G	(293,349)	997,416
Autres éléments des résultats étendus:			
Dévaluation terrains et immeubles liée au séisme		(64,930)	-
Réévaluation terrains et immeubles		14,447	-
Moins-values non réalisées sur placements		<u>577,733</u>	<u>(31,715)</u>
Total		527,250	(31,715)
Résultat étendus de l'exercice	G	233,901	965,701

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
États de l'évolution du capital et des comptes de réserves
Exercices terminés les 30 septembre 2010 et 2009
(Exprimés en milliers de gourdes haïtiennes)

		Capital	Réserves spéciales	Réserve de réévaluation- terrains et immeubles	Réserve légale	(Moins) plus- values non réalisées sur placements	Total
Solde au 30 septembre 2008	G	50,000	1,721,639	769,487	74,453	(477,830)	2,137,749
Résultats étendus de l'exercice:							
Revenu net de l'exercice		-	997,416	-	-	-	997,416
Autres éléments de résultats étendus:							
Moins-value non réalisée sur placements		-	-	-	-	(31,715)	(31,715)
		50,000	997,416	-	-	(31,715)	965,701
Solde au 30 septembre 2009		50,000	2,719,055	769,487	74,453	(509,545)	3,103,450
Résultats étendus de l'exercice:							
Revenu net de l'exercice		-	(293,349)	-	-	-	(293,349)
Autres éléments de résultats étendus:							
Réserve de réévaluation terrains et immeubles		-	-	14,447	-	-	14,447
Perte due au séisme		-	-	(64,930)	-	-	(64,930)
Moins-value non réalisée sur placements		-	-	-	-	577,733	577,733
		-	(293,349)	(50,483)	-	577,733	233,901
Solde au 30 septembre 2010	G	50,000	2,425,706	719,004	74,453	68,188	3,337,351